

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT
DE LA DROME**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Date de la convocation
10 janvier 2018Date d'affichage
22 janvier 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Séance du 15 janvier 2018

Le lundi 15 janvier 2018 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Jocelyne CASTON (procuration donnée à Gérard CROZIER), Rodrigue ROUBY (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON), Denis CORNILLON (procuration donnée à Marie-Cécile SEGUIN).

Etaient absents : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT.

Secrétaire de séance : Bernard VINCENT.

AVENANT N°2 AU COMMODAT ADMINISTRATIF COMMUNE/CCVD POUR LA MISE A DISPOSITION DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ET DE LA MICROCRECHE.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 15 décembre 2014, par lesquelles la Commune a autorisé la signature de la convention de commodat administratif avec la Communauté de Communes du Val de Drôme pour la mise à disposition du Relais Assistantes Maternelles « Les petits becs » et de la microcrèche « Les petites marmottes », ainsi qu'un avenant planifiant la répartition des charges et travaux entre les parties.

Considérant qu'aujourd'hui, la communauté de communes prend directement à sa charge la gestion du ménage, il convient d'adopter un avenant n°2 à ce commodat.

Après lecture de l'avenant n°2 par Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER les termes du projet d'avenant n°2.

D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n°2 ainsi qu'à effectuer ou accomplir toute mesure qui serait de nature à exécuter la présente délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.



Le Maire d'Alex,
Gérard CROZIER